

Contibution Mutualisée des Clubs au Développement - 2023/2024**SOCLE DE BASE CD17 exigible au 31/05/2024****Sportive**

SOCLE	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
	Une équipe (-13) ou (-15) ou (-17/18) du même sexe que l'équipe de référence	
RESSOURCES	40 points	20 points

Technique

SOCLE	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
	1 technicien certifié avant le 31/05/2024 (compte en ressources)	Si MONTEE en Prérégionale, 1 technicien certifié avant le 31/05/2024 Si MAINTIEN, un technicien en formation animateur
RESSOURCES	40 points	20 points

LICENCES BLANCHES NON ACCEPTEES**Arbitrage**

SOCLE	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
	1 ARBITRE DEPARTEMENTAL T3	1 ARBITRE EN FORMATION T3
Quota arbitrages SOCLE	N-1 arbitrages(N étant le nombre d'équipes de la poule) réalisés avec des arbitres suivant le tableau de l'arbitrage qui ont participé aux 2 stages obligatoires. <i>Les championnats moins de 17/18 ans, soumis à désignations, entrent aussi dans le quota d'arbitrages.</i>	
RESSOURCES	60 points	30 points

LICENCES BLANCHES et LOISIRS NON ACCEPTEES**Jeunes Arbitres**

SOCLE	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
	1 ECOLE D'ARBITRAGE SIMPLIFIEE avec 1 Animateur ou 1 accompagnateur de JAJ certifié ITFE	1 Jeune Arbitre s'il y a une ou plusieurs équipes de jeunes
	Les JAJ sont nés entre 2003 et 2009 ou JAJ CLUB 2009 et 2010. Ils doivent avoir 5 arbitrages minimum au 31/05/2024	
RESSOURCES	40 points	20 points

LICENCES BLANCHES NON ACCEPTEES

TOTAL RESSOURCES	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
	180 POINTS	90 POINTS

Les seuils des ressources, avec les ressources associatives, seront calculés directement par la Commission CMCD avec l'aide de l'extraction FFHB.